



Et le recyclage des lampes...

Recyclables ou non recyclables ?

Telle est la question !

Toutes les lampes qui doivent se faire recycler portent le symbole de la poubelle barrée



Les tubes fluorescents appelés couramment mais improprement «néons»

Les lampes fluo-compactes dites «**lampes basse consommation**». Elles sont simplement des petits tubes fluorescents pliés.

Les lampes à LED (diodes électroluminescentes). Elles ne contiennent pas de mercure mais un circuit électronique qui nécessite leur recyclage.

Les lampes techniques telles que les lampes à vapeur de mercure, sodium basse et haute pression, à iodures métalliques, etc. Très peu utilisées par les particuliers.

Où porter ses lampes à recycler ?

Tous les points de ventes doivent reprendre les lampes suivant la règle du 1 pour 1 (si vous achetez une lampe, vous pouvez déposer une lampe). Beaucoup d'enseignes vont au-delà de l'obligation légale et récupèrent toutes les lampes recyclables sans obligation d'achat.

Toutes les déchèteries du territoire du SMICTOM acceptent les lampes recyclables.

Pour aller plus loin, l'éco-organisme Recylum a dédié un site internet au public :

www.malampe.org



recylum

N° Vert 0 800 133 895

GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE

Pourquoi recycler ces lampes ?

Parce qu'elles sont en grande partie recyclables et surtout parce qu'elles contiennent des substances dangereuses qu'il faut neutraliser.

Et les lampes qui ne se recyclent pas ?



Les lampes classiques à incandescence et les lampes halogène !

Celles-ci ne contiennent pas de substance toxique, elles peuvent se jeter dans la poubelle des ordures ménagères résiduelles. Attention, elles ne sont pas à mettre dans la poubelle pour le verre !

Que faire en cas de casse ?

Pas de panique !

1 Aérer la pièce 15 minutes avant de procéder au nettoyage.

2 Ramasser les brisures avec un balai. Ne surtout pas utiliser un aspirateur qui propagerait le mercure dans l'atmosphère. Utiliser des gants pour ne pas vous couper. Sur surface plane, nettoyer la surface contaminée avec un essuie-tout humide. Sur tapis ou moquette, récupérer les petits morceaux de verre et de poudre à l'aide d'un ruban adhésif.

3 Placer tous les débris et les matériaux ayant servi au nettoyage dans un contenant hermétique.

4 Exceptionnellement, jeter le tout dans les ordures ménagères résiduelles.

5 Continuer à aérer la pièce pendant plusieurs heures.

Si vous avez la moindre question, n'hésitez pas à nous contacter :
SMICTOM de la Région de Fontainebleau, 56 Route de Bourgogne, Veneux-Les Sablons
www.smictom-regionfontainebleau.fr



LAMPES USAGÉES : TRIER SANS SE TROMPER



SE RECYCLENT

- Tubes fluorescents dits "néons"



- Lampes fluocompactes dites "basse consommation"



À DÉPOSER :

- chez votre distributeur
- dans votre déchèterie



NE SE RECYCLENT PAS

- Ampoules halogènes



- Ampoules classiques à incandescence



À JETER :

- à la poubelle
- surtout pas avec le verre



Liste des Points de collecte sur www.malampe.org